

## FJ2L Group

23 bis rue du docteur pierre teurlay  
33910 SAINT DENIS DE PILE  
Email : julie.mamouret@fjprevention.fr  
Tel : +33971502906



# FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE : TRANSPALETTE AUTOPORTÉ R489 CAT 1B

*Notre formation autorisation de conduite R489 1B, d'une durée de 3 jours, forme le personnel chargé de la conduite des chariots de manutention, afin de devenir cariste. Le programme, alliant théorie et pratique, leur permettra de conduire ces engins de type transpalette.*

*La catégorie R489 1B correspond aux gerbeurs (hauteur de levée  $\geq 1,20m$ ).*

**Durée:** 21.00 heures (3.00 jours)

### Profils des apprenants

- Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un transpalette ou d'un gerbeur
- Préparateur de commandes au sol

### Prérequis

- Etre âgé de 18 ans minimum pour suivre la formation R489 1B
- Etre apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelles, auditives et psychotechniques) compatibles avec la profession

### Effectif

Minimum false apprenant(s)

Maximum false apprenants

### Accessibilité et délais d'accès

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre cette formation.

3 semaines

### Qualité et indicateurs de résultats

## Objectifs pédagogiques

- Connaître la recommandation R489, les devoirs et responsabilités des conducteurs de chariots automoteurs de manutention
- Etre capable de réaliser en sécurité, à l'aide d'un chariot de catégories 1A et 1B, les opérations de chargement et déchargement de véhicules, transfert de charges, stockage et déstockage, gerbage et dégerbage
- Obtenir l'autorisation de conduite R489 1B

## Contenu de la formation

- Énoncé de la réglementation propre aux chariots automoteurs de catégories 1B R489
  - Synthèse et explication sur la réglementation en vigueur en matière de conduite de chariots
  - Prendre connaissance de la responsabilité pénale des opérateurs

FJ2L Group | 23 bis rue du docteur pierre teurlay SAINT DENIS DE PILE 33910 | Numéro SIRET : 84849693100025 |

Numéro de déclaration d'activité : 753 314 575 33 (auprès du préfet de région de : Nouvelle-Aquitaine)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.*

- Appréhender les responsabilités et qualités du conducteur de chariot
- Comprendre les spécificités mécaniques des transpalettes électriques
  - Synthèse sur la classification des chariots catégorie 1B
  - Présentation des différents types des chariots et des accessoires
  - Description du chariot automoteur de manutention (suivant la catégorie)
  - Identifier et comprendre de chaque organe des engins
  - Identifier les dispositifs de sécurité propre à l'engin concerné
  - Mise au point sur le centre de gravité de l'engin : de quoi parle-t-on ?
  - Appréhender les notions d'équilibre liés à la machine
  - Visualiser et identifier différents types de palettes
  - Connaître et maîtriser les modalités de maintenance des chariots et les consignes d'entretien
- Conduire les chariots cariste de catégories 1B en respectant les consignes de sécurité
  - Etre en mesure d'assurer la sécurité dans l'entreprise
  - Connaître et respecter les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
  - Sensibilisation à la manutention et au stockage des produits dangereux
  - Identification des pictogrammes : reconnaître leur sens et leur signification
  - Appréhender les règles particulières applicables à la conduite des chariots
- Maîtriser l'utilisation des chariots automoteurs de manutention R489
  - Connaître et réaliser les vérifications journalières adéquates
  - Se représenter les règles concernant la circulation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
  - Appréhender l'utilisation du chariot pour le stockage et le déstockage
  - Savoir comment assurer le chargement et le déchargement
  - Réaliser en toute sécurité les manipulations spéciales
- Evaluation de l'atteinte des objectifs pour obtenir son CACES cariste transpalette électrique porté 1B R489
  - Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices
  - Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, suivant le référentiel CNAMTS R 489, réalisé par un testeur habilité: le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses sur chacun des thèmes évalués
  - Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel CNAMTS R 489, réalisé par un testeur habilité: le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses et aucune note égale à zéro sur chacun des thèmes évalués
  - Fiche d'évaluation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
  - A l'issue de l'examen, le candidat recevra son certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 1A (validité de 5 ans)

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

### Moyens pédagogiques et techniques

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation